

## Baisse des taux directeurs de la BCE

Lors de sa réunion du 7 novembre, le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé d'abaisser le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème de 25 points de base, à 0,25 %, et de réduire le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal de 25 points de base, à 0,75 %, le taux d'intérêt de la facilité de dépôt demeurant inchangé, à 0,00 %. Dans sa déclaration introductive, M. Draghi a indiqué : « Ces décisions sont conformes aux indications fournies en juillet 2013 sur la trajectoire future des taux directeurs, les tensions sous-jacentes sur les prix dans la zone euro à moyen terme continuant de s'atténuer selon les dernières indications, à partir de taux d'inflation annuels actuellement bas, inférieurs à 1 %. Confirmant ce scénario, les évolutions monétaires et, en particulier, celles du crédit demeurent atones » (...) « L'orientation de notre politique monétaire demeurera accommodante aussi longtemps que nécessaire. Elle continuera donc également de soutenir la reprise progressive de l'économie reflétée par les indicateurs de confiance jusqu'en octobre. Après la baisse des taux de ce jour, le Conseil des gouverneurs a réexaminé les indications données en juillet sur la trajectoire future des taux directeurs de la BCE et confirmé qu'il continue de prévoir que ces taux resteront à leurs niveaux actuels, voire inférieurs, sur longue période (...). Nous sommes prêts à examiner tous les instruments disponibles et (...) avons décidé aujourd'hui de continuer à effectuer les opérations de refinancement sous la forme d'appels d'offres à taux fixe, la totalité des soumissions étant servie, aussi longtemps que nécessaire et au moins jusqu'à la fin du deuxième trimestre 2015 ».

[http://www.banque-france.fr/fileadmin/user\\_upload/banque\\_de\\_france/Eurosystème\\_et\\_international/cp-07112013-is.pdf](http://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/Eurosystème_et_international/cp-07112013-is.pdf)

## INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

### Union européenne

#### 1 - La BCE publie un rapport sur les modifications structurelles du secteur bancaire de la zone euro.

La BCE a publié le 4 novembre 2013 un rapport sur les structures bancaires (Banking Structures Report), qui analyse les principales évolutions structurelles du secteur bancaire de la zone euro : les capacités, la consolidation et la concentration des banques ainsi que les modifications intervenues à cet égard au cours du temps. Le rapport couvre la période allant de 2008 à 2012 et comporte des indicateurs relatifs au premier semestre 2013.

Communiqué de presse :

[http://www.banque-france.fr/fileadmin/user\\_upload/banque\\_de\\_france/Eurosystème\\_et\\_international/cp-bce-la-BCE-publie-un-rapport-detaillé-sur-les-modifications-structurelles-du-secteur-bancaire-de-la-zone-euro.pdf](http://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/Eurosystème_et_international/cp-bce-la-BCE-publie-un-rapport-detaillé-sur-les-modifications-structurelles-du-secteur-bancaire-de-la-zone-euro.pdf)

Rapport (disponible uniquement en anglais) :

<http://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/other/bankingstructuresreport201311en.pdf?5656762fc7710c2ad62b381f432eff9f>

#### 2 - Eurostat

Eurostat a publié le taux de chômage corrigé des variations saisonnières de la zone euro (ZE17). Il s'est établi à 12,2 % en septembre 2013. Dans l'UE28, le taux de chômage a été de 11 %, stable par rapport aux chiffres d'août. Dans les deux zones, les taux ont augmenté de façon significative par rapport à septembre 2012 où ils se situaient respectivement à 11,6 % et 10,6 %.

### Actualité législative

#### Publications au Journal Officiel

Le décret n° 2013-931 du 17 octobre 2013 relatif au plafonnement des commissions d'intervention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 a été publié au JORF (application de la loi bancaire du 26 juillet 2013).

Les commissions perçues par les établissements de crédit, mentionnées à la première phrase de l'article L. 312-1-3 du Code monétaire et financier ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 € par opération et 80 € mensuels pour l'ensemble des clients et 4 € par opération et 20 € mensuels pour les personnes fragiles : tels sont les plafonds des commissions d'intervention, fixés par le décret d'application de la loi de séparation et de contrôle des activités bancaires du 19 octobre 2013.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028090270&dateTexte=&categorieLien=id>

### Divers

#### Avis du Comité consultatif du secteur financier (CCSF)

Suite à la demande qui lui en avait été faite par le Ministre de l'économie et des finances, le CCSF a adopté à l'unanimité le 5 novembre 2013 un avis relatif à l'intégration de frais de tenue de compte dans l'extrait standard des tarifs bancaires et recommande que cette nouvelle rubrique apparaisse dans les plaquettes dont les tarifs entrent en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> avril 2014 et figure sur les sites internet des banques dès le 2 janvier 2014.

[http://www.banque-france.fr/ccsf/fr/publications/telechar/avis\\_r/avis\\_frais\\_tenue\\_de\\_compte\\_05112013.pdf](http://www.banque-france.fr/ccsf/fr/publications/telechar/avis_r/avis_frais_tenue_de_compte_05112013.pdf)

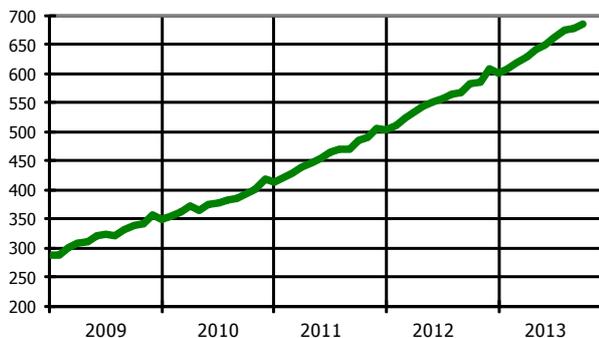
# ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

## Les émissions nettes

En octobre 2013, les émissions nettes de billets augmentent de 9,0 millions d'euros après avoir cru de 2,9 millions d'euros le mois précédent (soit +1,3 % après +0,4 % en septembre) et s'établissent à 686,4 millions d'euros. En volume, les émissions nettes de billets croissent également : +1,2 % (après +0,08 % le mois précédent). Le nombre de billets émis par l'agence IEDOM de Mayotte s'établit ainsi à 12,5 millions au 31 octobre, dont 73 % sont constitués par la coupure de 50 € (66 % de la valeur globale de l'émission nette de billets). La progression de l'émission nette de billets ayant été plus marquée en valeur qu'en nombre, la valeur moyenne du « billet » circulant dans l'île s'apprécie de 5 centimes, à 55,0 € au 31 octobre 2013.

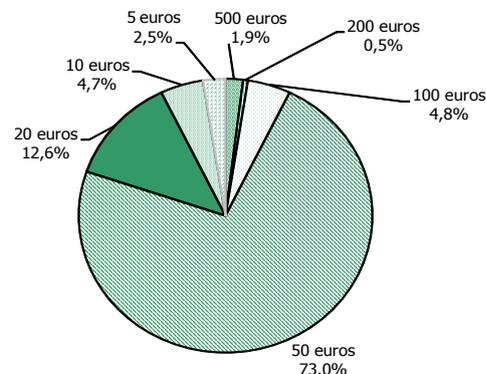
Emissions nettes cumulées de billet au 31 octobre 2013

En millions d'euros



Source : IEDOM

Répartition des billets en nombre au 31 octobre 2013



Source : IEDOM

## BRÈVES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET SOCIALES

### Les prix augmentent de 0,2 % en septembre

L'Indice des prix à la consommation (IPC) augmente de 0,2 % au mois de septembre 2013. Cette évolution est principalement due à la hausse des prix de l'alimentation (+1,4 %). Les prix des services sont quant à eux en diminution de 0,5 % tandis que ceux des produits manufacturés sont stables.

Sur un an, l'IPC enregistre également une augmentation de 0,6 % sous l'effet de la hausse marquée des prix de l'alimentation (+4,3 %). Les prix des produits manufacturés et des services baissent de, respectivement, 1,5 % et 0,1 %.

### Un climat social tendu marqué par la tenue de plusieurs mouvements

Le mois d'octobre a été marqué par la tenue de plusieurs mouvements de revendications et de contestations, instaurant un climat social tendu sur l'île.

Tout d'abord, les médecins libéraux ont manifesté au début du mois, en fermant les cabinets médicaux, afin d'alerter les autorités sur le nombre important de médecins manquants sur le territoire et pour réclamer des éclaircissements sur la politique de santé conduite à Mayotte. Ils revendiquent notamment la mise en place de conditions spécifiques d'ordre social et fiscal qui permettraient d'attirer et de maintenir plus de médecins sur l'île.

Ensuite, les agents de la Chambre de commerce d'industrie (CCI) ont bloqué le port de Longoni pour demander le versement de leur salaire et complément familial.

Par ailleurs, estimant ne plus être en mesure de travailler dans des conditions optimales, les agents des services sociaux du Conseil général se sont mis en grève afin de dénoncer l'insuffisance de moyens mis à leur disposition pour assurer leurs missions.

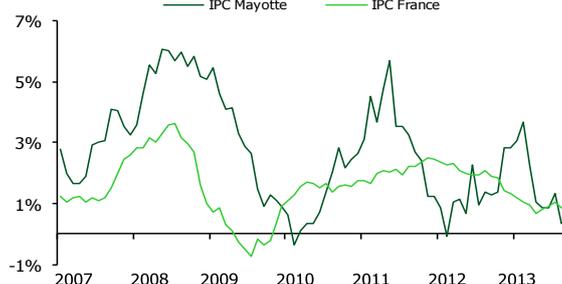
D'autre part, les sages femmes de Mayotte, solidaires du mouvement national entamé depuis le 16 octobre, ont manifesté pendant une journée pour réclamer une revalorisation professionnelle de leur métier, notamment et entre autres, la revendication du statut médical (au lieu de paramédical) et la reconnaissance de leurs cinq années d'étude après le baccalauréat (au lieu de trois actuellement).

Enfin, les fonctionnaires ont déclenché une grève illimitée à la fin du mois pour exprimer leur désaccord vis-à-vis de la décision du gouvernement d'imposer désormais la prime d'éloignement. L'annonce du report de la mesure n'aura pas permis de mettre fin au mouvement. En effet, le gouvernement concède de n'appliquer cette nouvelle règle qu'à compter de 2015 (fiscalisation de la prime d'éloignement perçue en 2014). Cependant, les fonctionnaires réclament le maintien du régime actuel jusqu'en 2017 afin de respecter, selon eux, les dispositions contractuelles qui encadrent leur séjour à Mayotte.

### Visites à Mayotte de deux députés européens et du ministre de l'Outre-mer accompagné du commissaire européen responsable de la politique régionale

Dans le cadre des préparatifs pour l'accession de Mayotte au statut de Région ultrapériphérique (RUP), le député européen Patrick TIROLIEN s'est rendu à Mayotte du 1<sup>er</sup> au 3 octobre. Il s'est particulièrement intéressé aux problématiques liées à l'environnement,

Indice des prix à la consommation (En glissement annuel)



Base 100 : année 2006  
Source : INSEE

l'assainissement et la distribution d'eau sur l'île. Son programme de travail s'est ainsi principalement articulé autour de visites des chantiers actuellement menés par le Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement de Mayotte (SIEAM).

Par la suite, le ministre des Outre-mer, Victorin LUREL, accompagné du député européen Younouss OMARJEE et de Johannes HAHN, commissaire européen chargé de la politique régionale, a effectué une visite sur l'île les 19 et 20 octobre. À travers les visites de chantiers (port, aéroport,...) et les rencontres avec les élus et les responsables de l'État, le ministre et le commissaire européen ont tout d'abord pu mesurer les attentes des mahorais vis-à-vis de la *rupéisation*, notamment dans le cadre des projets qui pourraient être réalisés grâce aux financements européens. Mais, ils ont aussi pu se rendre compte de l'étendue du travail restant à achever avant l'accession de Mayotte le 1<sup>er</sup> janvier 2014 au statut européen. Cette venue a donc été l'occasion pour le commissaire européen de rappeler aux élus et techniciens locaux les démarches et les exigences à respecter pour faire partie à part entière de l'Europe et, notamment, pour pouvoir bénéficier de l'assistance européenne.

## La compagnie EWA effectue son premier vol et Corsair annonce une desserte tout au long de l'année à Mayotte

L'appareil ATR 72 de la compagnie EWA, première compagnie aérienne mahoraise, a effectué son premier vol commercial le jeudi 30 octobre en direction de Madagascar. Ce moment historique pour le Département intervient six mois après la première annonce du projet de création de la compagnie.

D'autre part, la compagnie Corsair, qui jusqu'alors ne desservait Mayotte qu'à certaines périodes définies, a annoncé un changement de stratégie et un renforcement de sa présence à Mayotte et Madagascar. Ainsi, la compagnie fait désormais le choix de desservir ces deux destinations tout au long de l'année et sans interruption. Les rotations entre la Métropole et Mayotte via Madagascar pourront s'élever jusqu'à trois vols hebdomadaires selon les périodes.

## Publication au journal officiel du décret portant création de l'indexation à Mayotte

Le décret 2013-964 du 28 octobre 2013 portant création d'une majoration du traitement, communément appelé indexation, allouée aux fonctionnaires de l'État, de la fonction publique hospitalière et aux magistrats en service dans le Département de Mayotte, a été publié au journal officiel de la République le 29 octobre. Comme prévu, le texte est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 selon les taux annoncés depuis la fin des négociations et définis comme suit :

- du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013 : 5 %,
- du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 : 10 %,
- du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 : 20 %,
- du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 : 30 %,
- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 : 40 %.

Le texte est donc rétroactif et le rattrapage sur les fiches des salaires pour l'année 2013 devrait intervenir dans les prochains mois.

## Parution de l'observatoire des tarifs bancaires et du suivi des crédits aux entreprises

L'observatoire des tarifs bancaires au 1<sup>er</sup> octobre 2013 et le suivi des crédits aux entreprises pour le deuxième trimestre 2013 viennent de paraître. L'IEDOM établit l'observatoire public des tarifs bancaires dans les DOM conformément à la loi sur la régulation bancaire et financière (art. 81). Le suivi des crédits aux entreprises est une nouvelle publication dont la première parution porte sur les données arrêtées au 30 juin 2013. Elle présente les principales évolutions observées sur le marché du crédit de la place de Mayotte. Ces publications sont disponibles en téléchargement gratuit sur le site de l'[IEDOM](#).

# PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE			Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
<b>Prix</b> (source : INSEE)	Indice général des prix à la consommation base 100 en déc. 2006	sept-13	117,0	0,2%	0,6%
<b>Chômage</b> (source : Pôle Emploi)	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A	juil.-13	6 601	10,6%	-15,4%
<b>Commerce extérieur</b> (Source : Douanes)	Importations (en milliers d'euros)	mensuelles juin-13	22 086	-23,4%	-23,7%
	(hors hydrocarbures)	cumulées juin-13	158 223	16,2%	4,2%
	Exportations (en milliers d'euros)	mensuelles juin-13	2 088	564,9%	242,5%
		cumulées juin-13	3 676	131,5%	5,7%
	Taux de couverture	mensuel juin-13	9,46%	8,37 pt	7,35 pt
		cumulé juin-13	2,32%	1,16 pt	0,03 pt

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ :			Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
<b>Trafic aéroportuaire</b> (Source : Aéroport de Mayotte)	Mouvements d'appareils <sup>(1)</sup>	mensuels oct.-13	304	-12,9%	-23,8%
		cumulés oct.-13	3 876	-	-4,8%
	Nombre de passagers (arrivées+départs)	mensuels oct.-13	25 170	10,0%	7,5%
		cumulés oct.-13	247 038	-	8,8%
	Fret et envois postaux (en tonnes)	mensuels oct.-13	19,7	-16,5%	83,0%
	(départs)	cumulés oct.-13	301,2	-	-3,2%
<b>BTP</b> (Source : Douanes)	Importations de ciment <sup>(2)</sup> (en tonnes)	mensuelles juin-13	5 227	-0,1%	16,3%
		cumulées juin-13	32 502	-	-9,4%
<b>Electricité</b> (Source : EDM)	Nombre d'abonnés (cumul)	sept.-13	39 641	0,6%	1,3%
	Consommation <sup>(3)</sup> (en Mwh)	cumulée sept.-13	197 758	-	8,8%
<b>Hydrocarbures</b> (Source : TOTAL)	Consommation (en milliers de litres)	mensuelle sept.-13	9 091	1,9%	3,3%
		cumulée sept.-13	85 788	-	3,2%
<b>Automobile</b> (Source : Préfecture)	Immatriculations de véhicules neufs	mensuelles juil.-13	181,0	7,7%	84,7%
		cumulées juil.-13	1 251	-	93,1%
	Immatriculations de véhicules d'occasion	mensuels juil.-13	1 007	32,8%	4,9%
		cumulées juil.-13	6 205	-	17,4%
<b>Poissons d'élevage</b> (Source : Douanes)	Exportations :				
	- en tonnes	mensuelles juin-13	4,5	12,2%	6,4%
		cumulées juin-13	40,9	-	501,7%
	- en milliers euros	mensuelles juin-13	27,8	-21,2%	-10,8%
		cumulées juin-13	217,2	-	331,2%

(1) : Toute entrée ou sortie de navire ou d'avion représente un mouvement

(2) : Ciment au sens produits minéraux et produits des industries chimiques dans le Code des douanes

(3) : Données consolidées à pas trimestriel depuis fin 2011. Les informations mensuelles ne sont plus disponibles.

## Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,25%	13/11/2013
Taux de la facilité de prêt marginal	0,75%	13/11/2013
Taux de la facilité de dépôt	0,00%	08/05/2013

Taux d'intérêt légal				Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/13)				
ANNEE	2013	0,04%	JO du 01/03/13	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2012	0,71%	JO du 08/02/12	1,25%	1,25%	1,75%	2,50%	0,75%

\* hors prime d'Etat

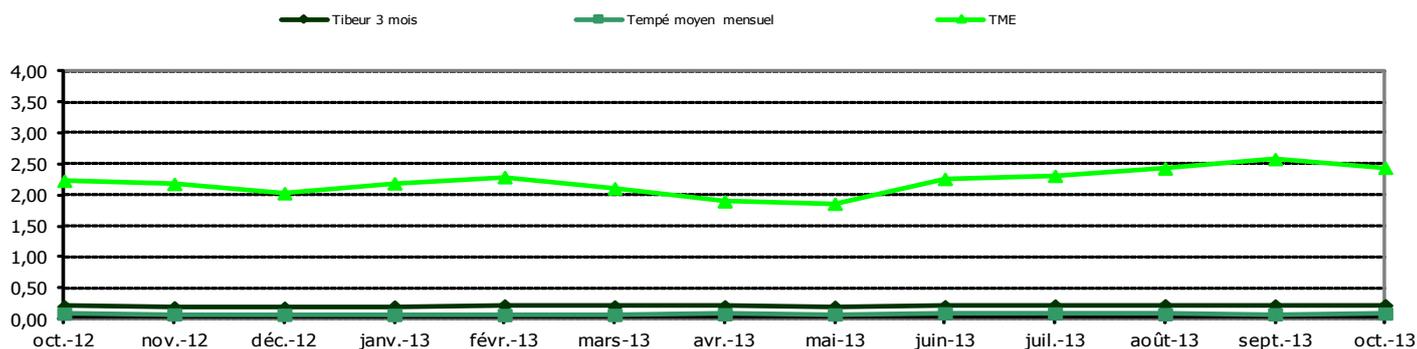
Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (Octobre 2013)				
Juillet	Août	Septembre	Octobre	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	
0,0931%	0,0832%	0,0805%	0,0924%	0,1280%	0,2260%	0,3410%	0,5410%	
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)				
Juillet	Août	Septembre	Octobre	Juillet	Août	Septembre	Octobre	
2,31%	2,43%	2,58%	2,44%	2,51%	2,63%	2,78%	2,64%	

### Taux de l'usure (seuils applicables au 1er octobre 2013)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
<b>Prêts immobiliers</b>			
Prêts à taux fixe	5,03%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,96%
Prêts à taux variable	4,45%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,75%
Prêts-relais	5,29%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	4,77%
<b>Autres prêts</b>		Découverts en compte (1)	13,28%
Prêts d'un montant inférieur à 3 000 euros	20,23%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	4,41%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	15,17%	<b>Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale</b>	<b>Seuils de l'usure</b>
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	10,52%	Découverts en compte (1)	13,28%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

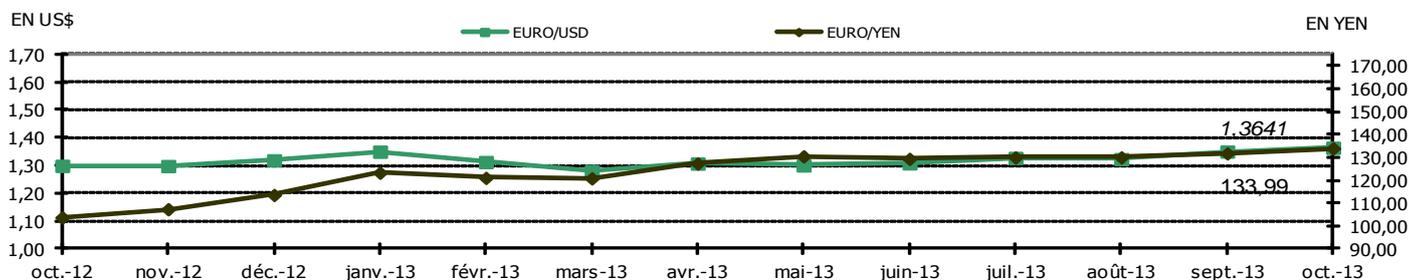
### Taux des marchés monétaires et obligataires



### Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3641	EURO/ZAR (Afrique du sud)	13,6151	EURO/SRD (Surinam)	4,4826
EURO/JPY (Japon)	133,9900	EURO/BWP (Botswana)	11,55560	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,4314
EURO/CAD (Canada)	1,4251	EURO/SCR (Seychelles)	16,34100	EURO/DOP (Rép. Dom.)	57,8182
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,85020	EURO/MUR (Maurice)	40,8864	EURO/BBD (La Barbade)	2,7167
EURO/SGD (Singapour)	1,6897	EURO/BRL (Brésil)	2,9962	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,735
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,5759	EURO/VEF (Vénézuéla)	8,5469	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2989,0516	EURO/XCD (Dominique)	3,6675	EURO/FC (Comores)	491,96775

### Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



### Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : Y. MAYET

Editeur et Imprimeur : IEDOM - BP 500 - 97600 Mamoudzou

Achevé d'imprimer le 15 novembre 2013 - Dépôt légal : novembre 2013 - ISSN 1240 - 280X